



Fiche activité

Découvrir la DUDH

À partir de 12 ans



© Souce : Pixabay

Sommaire

Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) – vidéo	4
Activité 1	4
Déroulement	5
Dessine-moi un article de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)	6
Activité 2	6
Déroulement	7
Les droits humains – photolangage	8
Activité 3	8
Déroulement	9
Les grands principes des droits humains – débat mouvant	10
Activité 4	10
Déroulement	11
Escape game des droits humains - conclusion	12
Activité 5	12
Déroulement	13
Sélection d'articles issus de la DUDH simplifiée	14
Annexe 1	14
Déclaration universelle des droits de l'homme simplifiée	15
Annexe 2	15
Photolangage des droits humains	17
Annexe 3	17
Débat mouvant	26
Annexe 4	26

**La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) – origines et
définition**

35

Fiche mémo 1

35

Les activités figurant dans ce livret sont pensées comme une suite. Elles ne peuvent être séparées les unes des autres.

Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) – vidéo

Activité 1

Objectifs

- Découvrir les textes fondamentaux relatifs aux droits humains.



Durée
30 minutes



Public
À partir de 12 ans
De 8 à 30 personnes



Matériel

- Un ordinateur
- Un vidéoprojecteur
- Vidéo « Voir pour comprendre, la Déclaration universelle des droits de l'homme » : <https://www.amnesty.fr/video/watch/voir-pour-comprendre-la-declaration-universelle-guillaume-meurice>
- Papiers et feutres



Préparation

- Pour préparer les discussions, lisez attentivement la « fiche mémo 2 – La Déclaration universelle des droits de l'homme – origines et définition », se trouvant à la fin de ce document.

Déroulement

1. Montrez un extrait de la vidéo de présentation de la DUDH (0'20-2'24).
2. A l'issue du visionnage, questionnez le groupe sur les éléments suivants (vous pouvez également leur communiquer ces questions avant la projection pour favoriser une écoute plus active lors du visionnage) :

« Pourquoi la DUDH a-t-elle été créée ? Par qui ? En combien de langues a-t-elle été traduite ? Que contient-elle ? Est-ce que vous pouvez citer certains textes qui ont été écrits avant la DUDH ? »

3. Poursuivez le visionnage de la vidéo de présentation de la DUDH (2'24-4'32).

4. À l'issue du visionnage, questionnez le groupe sur les éléments suivants (vous pouvez également leur communiquer ces questions avant la projection pour favoriser une écoute plus active lors du visionnage) :

« Pourquoi parler de droits humains et non de droits de l'homme ? Quels sont les différents types de droits évoqués ? Pouvez-vous en citer quelques-uns ? ».



Dessine-moi un article de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)

Activité 2

Objectifs

- Découvrir les articles de la DUDH.



Durée
45 minutes



Public
À partir de 10 ans
De 10 à 30 personnes



Matériel

- Une table par groupe et des chaises pour chaque personne participante
- Des feuilles blanches et des stylos
- Sélection d'articles de la DUDH simplifiée (annexe 1)
- Déclaration universelle des droits de l'homme simplifiée. (annexe 2)



Préparation

- Imprimez l'annexe 1, découpez chaque article et préparez 5 enveloppes contenant 6 articles sélectionnés issus de la DUDH simplifiée.

Déroulement

1. Répartissez les personnes participantes en 5 groupes différents (à adapter selon l'effectif du groupe).
2. Donnez la consigne aux sous-groupes : « chaque sous-groupe va recevoir une enveloppe contenant 6 étiquettes. Chaque étiquette décrit un article de la DUDH et, par conséquent, un droit humain. À tour de rôle, une personne du sous-groupe piochera une étiquette, sans la montrer aux autres, et devra faire deviner au reste du sous-groupe le droit écrit, en le dessinant sur une feuille blanche. Une fois le droit trouvé par les autres membres de votre sous-groupe, écrivez-le sous votre dessin puis passez l'enveloppe à votre voisin ou votre voisine, et répétez l'opération ». Précisez aux sous-groupes que la qualité des dessins ne sera pas jugée : il ne s'agit pas d'un concours de dessins.
3. Le premier sous-groupe ayant fini de faire deviner l'ensemble des droits devra tenter de retrouver d'autres droits de la DUDH, ne figurant pas dans l'enveloppe des articles sélectionnés issus de la DUDH. Les autres groupes pourront, successivement, effectuer le même exercice.
4. Vous pouvez distribuer la DUDH simplifiée (annexe 2) pour permettre aux sous-groupes de vérifier leurs réponses.
5. Clôturez l'activité en demandant à l'ensemble des sous-groupes de s'exprimer sur l'activité : comment vous êtes-vous senti au cours de l'activité ? Qu'avez-vous retenu ? Pensez-vous que les droits que vous avez dû dessiner soient respectés partout dans le monde ? Avez-vous des exemples ?

Source : Cette activité est inspirée du jeu Pictionary.

Les droits humains – photolangage

Activité 3

Objectifs

- Identifier des différents droits humains.
- Appréhender la classification de ces droits en différentes générations.
- Prendre conscience de l'interdépendance des droits humains.



Durée
55 minutes



Public
À partir de 12 ans
De 8 à 30 personnes



Matériel

- Photolangage droits humains (annexe 3)



Préparation

- Disposez l'ensemble des images au centre du groupe (sur une table ou sur le sol afin qu'elles soient visibles par tout le groupe).
- Prenez connaissance de l'annexe 2 – Déclaration universelle des droits de l'homme simplifiée.
- Prenez connaissance de la fiche mémo « L'indispensable sur les droits humains », se trouvant à la fin de ce document.

Déroulement

1. Invitez chaque personne à choisir individuellement une image qui correspond au droit qui lui semble le plus important et à réfléchir aux raisons de son choix en répondant à deux questions : quel est le droit représenté sur l'image ? Pourquoi pensez-vous que ce droit est très important ?

2. Chaque personne à tour de rôle explique son choix d'image. Si beaucoup de photos n'ont pas été choisies, ne pas hésiter à demander au groupe le droit qu'elles représentent et les éventuelles raisons pour lesquelles elles n'ont pas été choisies.

3. Une fois le tour de parole terminé, engagez une discussion avec tout le groupe :

- Sur les différentes générations de droits :

Demandez aux personnes participantes de réfléchir à une manière de classer les images en trois catégories de droits, notez les propositions au tableau. Puis, proposez-leur de classer les images par « génération de droits » : civiques et politiques, sociaux, économiques et culturels et enfin collectifs et solidaires (cf. fiche mémo « L'indispensable sur les droits humains »).

- Sur l'interdépendance des droits : Abordez la question de l'interdépendance des droits humains : que se passe-t-il si vous n'avez pas de logement ? Quelles sont les conséquences ? À chaque réponse, connectez celle-ci à un autre droit : droit au logement, accès à un travail décent, scolarisation normale, accès aux soins ... Concluez en mettant en évidence l'interdépendance des droits humains entre eux.

- Sur l'universalité des droits : Posez les questions suivantes : selon vous, existe-t-il réellement des droits plus importants que les autres ? Peut-on justifier que certaines personnes aient accès à certains droits et pas d'autres ? Concluez en expliquant l'universalité des droits humains : ils sont pour tout le monde et tous aussi importants les uns que les autres.

- Sur l'inaliénabilité des droits : Posez les questions suivantes : selon vous, est-il possible d'enlever un droit humain à une personne ? Pourquoi ? Concluez en expliquant que les droits humains ne peuvent être enlevés à une personne.

Les grands principes des droits humains – débat mouvant

Activité 4

Objectifs

- Réfléchir aux enjeux soulevés par les grands principes des droits humains.



Durée
30 minutes



Public
À partir de 12 ans
De 8 à 30 personnes



Matériel

- Deux panneaux sur lesquels on peut lire « d'accord » et « pas d'accord » (annexe 4)
- Les panneaux sur lesquels sont écrites les phrases du débat mouvant (annexe 4)



Préparation

- Imprimez les panneaux « d'accord » et « pas d'accord », et les phrases du débat mouvant.
- Séparez la salle en deux parties de sorte à ce que les personnes participantes puissent se déplacer facilement, et affichez le panneau « d'accord » d'un côté et le panneau « pas d'accord » de l'autre.
- Pour préparer les discussions, lisez attentivement la fiche mémo 2 « L'indispensable sur les droits humains », à la fin de ce livret.

Déroulement

1. Donnez la consigne suivante : « Je vais vous lire une affirmation, vous prendrez quelques secondes pour y réfléchir. En fonction de ce que vous en pensez, vous devrez vous positionner d'un côté ou de l'autre de la salle sous le panneau correspondant à votre opinion. Nous échangerons ensuite sur les raisons qui vous ont fait choisir un côté ou l'autre. Si un argument vous convainc ou si vous changez d'avis, vous pouvez vous déplacer dans la salle librement. »
Exemple de phrase : les droits humains permettent de répondre aux besoins de toutes et tous.

2. Une fois que l'ensemble des personnes s'est placé, demandez-leur d'expliquer les raisons de leur positionnement.
3. Distribuez ensuite la parole afin que chaque point de vue s'exprime jusqu'à épuisement des arguments. N'hésitez pas à demander aux personnes qui changent de place d'exprimer les raisons de leur changement.

Escape game des droits humains - conclusion

Activité 5

Objectifs

- Intérioriser les grands principes de la DUDH et des droits humains : universalité, indivisibilité et inaliénabilité.



Durée
20 minutes



Public
À partir de 12 ans
De 8 à 30 personnes



Matériel

- Un ordinateur muni d'un rétroprojecteur et d'enceintes ou, si vous en avez la possibilité, plusieurs ordinateurs ou tablettes.
- Accès à internet



Préparation

- Connectez-vous au support Genially (<https://view.genial.ly/64a81823290e0c00186c71da>).

Déroulement

1. Expliquez aux personnes participantes qu'elles vont pouvoir jouer à un escape game, en ligne : un jeu avec différentes étapes et missions à franchir pour parvenir à un objectif. Ici l'objectif est de devenir la personne conseillère du pays des droits humains.
2. Permettre aux personnes participantes de débuter le jeu (individuellement ou en groupe, selon le matériel technique et informatique disponible).
3. Concluez l'activité en demandant aux personnes participantes d'exprimer leur ressenti : « comment vous-êtes-vous senti au cours de l'activité ? Les missions demandées étaient-elles faciles ? Que retenez-vous ? ».



Sélection d'articles issus de la DUDH simplifiée

Annexe 1

Droit au repos et aux loisirs.

Liberté d'expression et droit de diffuser des informations.

Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit.

Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État.

Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat.

Non-discrimination.

Déclaration universelle des droits de l'homme simplifiée

Annexe 2

	DROITS ET LIBERTÉS CIVILS Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage.	Article 1 Liberté et égalité en dignité et en droits Article 2 Non-discrimination Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne Article 4 Droit de ne pas être réduit-e en esclavage Article 5 Droit de ne pas être soumis-e à la torture
	DROITS ÉCONOMIQUES Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant.	Article 15 Droit à une nationalité Article 17 Droit à la propriété Article 22 Droit à la sécurité sociale Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être
	DROITS POLITIQUES Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion	Article 18 Liberté de croyance (dont la liberté de religion) Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations Article 20 Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique Article 21 Droit de participer au gouvernement du pays
	DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté	Article 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté Article 28 Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés Article 29 Responsabilité de respecter les droits des autres personnes Article 30 Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !
	DROITS JURIDIQUES Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement.	Article 6 Protection de la loi pour toutes et tous Article 7 Égalité devant la loi Article 8 Réparation lorsque les droits ont été bafoués Article 9 Pas de détention, emprisonnement ou d'exil arbitraires Article 10 Droit à un procès équitable Article 11 Présomption d'innocence Article 14 Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection
	DROITS SOCIAUX Droit à l'éducation, à des services médicaux, au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin.	Article 12 Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille Article 13 Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État Article 16 Droit de se marier et de fonder une famille Article 24 Droit au repos et aux loisirs Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit

Lien vers la version intégrale de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

- Sur www.amnesty.fr, la version illustrée d'Amnesty International France à retrouver sur la page Focus sur la DUDH : <https://www.amnesty.fr/focus/declaration-universelle-des-droits-de-lhomme>
- Sur le site des Nations Unies : <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>

Photolangage des droits humains

Annexe 3





Source : Amnesty International



Source : Amnesty International



Source : Amnesty International



Source : Amnesty International



Source : Amnesty International



Source : Amnesty International



Source : Amnesty International



Source : Amnesty International



Source : Amnesty International



Source : Amnesty International





Source : Amnesty International



Source : Amnesty International



Source : Amnesty International



Source : Amnesty International

Débat mouvant

Annexe 4



D'accord



Pas d'accord



**Seul ou seule, je
ne peux pas agir
en faveur des
droits humains.**

**Les droits
fondamentaux
permettent de
répondre aux
besoins de tous
et toutes.**

**Tous les êtres
humains sont
libres et égaux
en droits.**



**Les atteintes aux
droits humains
se situent
surtout dans les
pays du Sud.**

**Le respect du
droit à
l'éducation
permet de
respecter tous
les autres droits.**

**Une personne qui
n'a pas de
maison a le
même accès à
l'éducation
qu'une personne
qui en a une.**

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) – origines et définition

Fiche mémo 1

La DUDH, un idéal de justice et de liberté

Après la Seconde Guerre mondiale, dans la foulée de la création de l'ONU (Organisation des Nations unies), pour la première fois dans l'histoire, la France propose aux autres pays l'établissement des droits fondamentaux qui s'appliquent à tous les êtres humains.

Adoptée à Paris par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) est définie dans son préambule comme « **un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations** ». Sur les 56 pays alors membres de l'ONU, 48 voteront pour, et 8 s'abstiendront (l'URSS, 5 pays socialistes, l'Afrique du Sud et l'Arabie saoudite). Trois personnages jouent un rôle capital dans sa rédaction : Eleanor Roosevelt, personnalité politique et militante américaine, le Dr Chang, un juriste chinois et René Cassin, professeur en droit, résistant pendant la Seconde Guerre mondiale.

La forme de la déclaration sera préférée à d'autres propositions car elle n'a pas de force contraignante pour les États. Elle a le mérite de pouvoir être adoptée rapidement, contrairement à des conventions ou des traités qui nécessiteraient des discussions et des négociations, sans doute longues et difficiles avec les gouvernements.

Ce que contient la Déclaration

La DUDH proclame que les droits à la liberté, à l'égalité et à la dignité sont les droits imprescriptibles de tout individu et que les droits à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne sont essentiels à la jouissance de tous les autres droits.

Retranscrite dans plus de 500 langues, elle est le texte le plus traduit au monde mais elle n'a pas de force obligatoire légale. Toutefois, elle est intégrée aux préambules d'autres textes juridiques nationaux qui, eux, ont une force obligatoire légale.

La DUDH expose l'ensemble des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels inhérents à toute personne humaine.

Les droits civils et politiques permettent à chacune et chacun de se défendre contre les abus des États. On y retrouve notamment la liberté d'opinion, d'expression, de se réunir et de manifester, de pensée, de religion, le droit des minorités, l'interdiction des discriminations, de la torture, de l'esclavage, et le droit à la vie.

La DUDH proclame des **droits économiques, sociaux et culturels** qui ont pour but d'assurer à chacune et chacun la satisfaction de ses besoins de base et des conditions favorables à son épanouissement personnel. Ce sont notamment les droits à l'éducation, au travail, à la sécurité sociale, à la santé et à la formation mais aussi à la protection de la famille et des enfants. Ces droits impliquent une intervention de l'État.

Ces droits humains sont aussi :

- **Inaliénables** : personne ne peut être privé de ces droits, qui sont innés.
- **Interdépendants** : tous ces droits sont liés et ont la même importance.
- **Universels** : ils s'appliquent à toutes et tous, partout dans le monde.

Les principes de la DUDH se retrouvent dans de nombreuses cultures et le texte a été rédigé par des représentants de régions et traditions culturelles différentes. Sa spécificité est justement de dépasser les frontières étatiques, culturelles, religieuses...

Ainsi, l'universalité des droits et libertés énoncés dans la DUDH s'applique à tous « **sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation** » (article 7).

Un idéal renforcé par le droit international

Le texte pose un cadre, un « idéal à atteindre » pour reprendre les termes du Préambule de la Déclaration. De nombreux textes internationaux ou régionaux ont été adoptés dans les années suivantes pour renforcer l'effectivité des droits fondamentaux énoncés dans la DUDH. Des textes plus contraignants qui permettent de désigner et poursuivre les auteurs de violations des droits humains et d'obtenir justice pour celles et ceux dont les droits sont ignorés ou bafoués.

Dès 1966, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté deux textes qui reprennent le contenu de la DUDH : le Pacte des droits civils et politiques et le Pacte des droits économiques, sociaux et culturels. Entrés en vigueur en 1976, ces deux pactes et leurs protocoles facultatifs constituent avec la DUDH « la Charte internationale des droits de l'homme ».

L'actualité de la DUDH

Le monde a considérablement changé depuis l'adoption de la DUDH en 1948. Les bouleversements géopolitiques ont modifié les équilibres mondiaux. Les Nations unies sont passées de 50 à 192 États membres (donnée de 2021) qui par principe adhèrent à la Charte des Nations unies et à une série d'autres textes.

Pour autant, les violations des droits humains sont multiples et de très nombreuses personnes ne jouissent toujours pas des droits et libertés inscrits dans la DUDH. Ces graves manquements sont particulièrement imputables aux États et aux décideurs qui ne respectent pas les engagements pris en 1948 et inscrits dans la DUDH.

La DUDH a pourtant permis de nombreuses avancées et progrès en termes de garantie de protection des droits humains, ne serait-ce qu'en inspirant des textes de droit international. Ce corpus juridique a permis de réelles avancées dans de nombreux domaines, notamment :

- Le combat contre le recours à la peine de mort est devenu universel avec plus de 100 pays qui ont adopté un moratoire sur la peine capitale dans le monde.
- De nombreux mécanismes de mise en cause de la responsabilité pénale individuelle pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité ont été institués, ce qui est inédit.

Pour aller plus loin vous pouvez visionner la vidéo d'Amnesty International « Voir pour comprendre : la Déclaration universelle des droits de l'homme » (sur la chaîne Youtube d'AmnestyFrance), et consulter les autres ressources sur l'actualité de la DUDH sur le site www.amnesty.fr/.